

Département de la Dordogne

RAPPORT D'ENQUÊTE PUBLIQUE

- Intitulé de l'enquête : Plan local d'urbanisme de La Feuillade : Révision Allégée n^o1
- Maître d'ouvrage : Communauté de Communes Terrassonnais Haut Périgord Noir
- Commune : La Feuillade
- Dates de l'enquête : 26 janvier au 10 février 2026
- Commissaire-enquêteur : Philippe Castagné
- Décision de désignation par le Tribunal Administratif de Bordeaux N^oE25000199/33

PARTIE 1

RAPPORT D'ENQUÊTE

(Conformément à l'article R.123-19 du Code de l'environnement)

Table des matières

PARTIE 1	4
RAPPORT D'ENQUÊTE	4
1. GÉNÉRALITÉS — PRÉSENTATION SYNTHÉTIQUE DU PROJET.....	4
1.1 Cadre général du projet	4
1.2 Objet de l'enquête publique	4
1.3 Cadre juridique et réglementaire de l'enquête	5
1.4 Présentation succincte du projet.....	5
1.5 Liste des pièces figurant dans le dossier d'enquête	5
2. ORGANISATION DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE.....	6
2.1 Désignation du commissaire enquêteur	6
2.2 Arrêté d'ouverture de l'enquête	6
2.3 Visites des lieux et rencontres préparatoires	6
2.4 Mesures de publicité et d'information du public	6
3. DÉROULEMENT DE L'ENQUÊTE.....	7
3.1 Permanences du commissaire enquêteur.....	7
3.2 Réunions publiques éventuelles	7
3.3 Modalités de recueil des observations	7
3.4 Comptabilisation des contributions du public.....	7
3.5 Clôture de l'enquête	7
4. SYNTHÈSE DES AVIS INSTITUTIONNELS	8
4.1 Présentation synthétique des avis reçus	8
4.2 Points de convergence et de divergence.....	8
5. ANALYSE DES OBSERVATIONS DU PUBLIC.....	9
5.1 Classement des observations par thématique.....	9
5.2 Analyse des préoccupations majeures.....	9
5.3 Identification des enjeux structurants pour l'avis final	9
PARTIE 2	11
CONCLUSIONS MOTIVÉES ET AVIS	11
6. RAPPEL DES OBJECTIFS DU PROJET	11
7. APPRÉCIATION DE LA PERTINENCE DU PROJET.....	11
7.1 Cohérence avec les objectifs poursuivis :	11
7.2 Acceptabilité des impacts (environnementaux, sociaux, urbains, etc.).....	11
7.3 Appréciation au regard du contexte local.....	11
8. APPRÉCIATION DES OPPOSITIONS ET DIFFICULTÉS.....	12
8.1 Identification des points sensibles.....	12
8.2 Analyse de leur importance réelle	12

8.3	Appréciation de leur caractère bloquant ou surmontable.....	12
9.	RÉSERVES ÉVENTUELLES	12
10.	AVIS FINAL DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR.....	12
	Motivation synthétique et autonome.....	12

PARTIE 1

RAPPORT D'ENQUÊTE

(Conformément à l'article R.123-19 du Code de l'environnement)

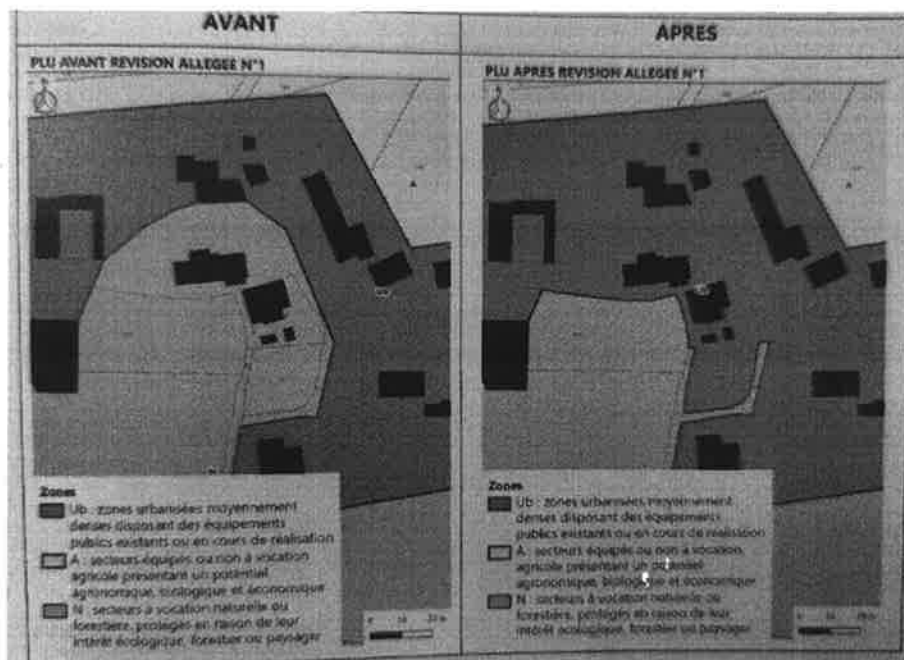
1. GÉNÉRALITÉS — PRÉSENTATION SYNTHÉTIQUE DU PROJET

1.1 Cadre général du projet

- La Feuillade est une commune de 789 habitants et de 393 ha située dans l'est du département de la Dordogne, près de Brive-la-Gaillarde. Elle fait partie de la Communauté de communes du Terrassonnais Haut Périgord Noir (CCTHPN). Elle ne dispose pas d'un centre ancien. L'habitat est principalement pavillonnaire.

1.2 Objet de l'enquête publique

- L'objet de la révision allégée est de reclasser les parcelles AD 29, 150 et 151 en zone Ud
- La finalité est d'aménager un espace public de détente et de créer un espace de stationnement public pour éviter le stationnement anarchique au moment des cérémonies religieuses
- Ces parcelles sont de maîtrise foncière communale et correspondent à l'emprise de l'église.
- Elles sont actuellement classées en zone naturelle N, interdisant la création d'une aire de stationnement, mais s'insèrent dans la zone pavillonnaire Ub le long de la route.
-



1.3 Cadre juridique et réglementaire de l'enquête

- La procédure de révision allégée du PLU est régie par les articles L153-31 et suivants du Code de l'Urbanisme.
- Fondement de l'enquête : délibération du conseil communautaire du 13 décembre 2021

1.4 Présentation succincte du projet

- Nature : reclassement de 3 parcelles appartenant à la commune
- Principales caractéristiques : surface des parcelles 973 m² à reclasser
- Reclassement de zone N (secteurs à vocation naturelle ou forestière, protégés en raison de leur intérêt écologique, forestier ou paysager) en zone Ub (zones urbanisées moyennement denses disposant des équipements publics existants ou en cours de réalisation)
- Portée territoriale : limitée compte tenu de la surface et de la nature des aménagements projetés 0.0973 ha/ 393 ha soit 0.024 % du territoire communal.
- Portée environnementale : aucune modification n'intervient sur la topographie et la vocation agricole ou forestière des parcelles. Ces parcelles ne constituent pas non plus des réserves faunistiques ou botaniques et ce ne sont pas des zones humides.
- Portée paysagère : de par la topographie et compte tenu de la nature des aménagements projetés, l'impact visuel sera limité en particulier vis-à-vis de l'église (non classée)

1.5 Liste des pièces figurant dans le dossier d'enquête

- Un Dossier « Procédure » contenant :

Les délibérations de la CCTHP,

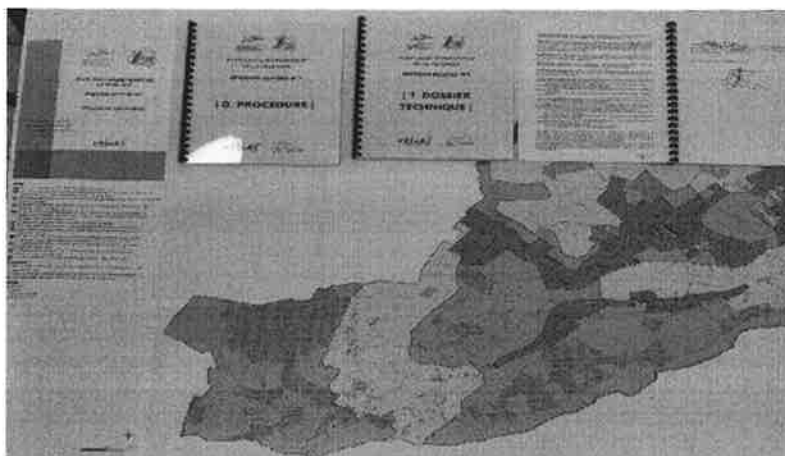
Les avis reçus et la dérogation à la règle d'urbanisation limitée l'urbanisme de la Commission départementale de préservation des espaces naturels agricoles et forestiers (CDPENAF),

La décision de nomination du commissaire enquêteur par le tribunal administratif de Bordeaux,
L'arrêté d'ouverture de l'enquête

L'avis d'enquête.

- Un Dossier « Technique » contenant un rapport de présentation complet et détaillé reprenant les enjeux territoriaux environnementaux et réglementaires (en particulier la compatibilité avec les divers documents d'urbanisme)

- Un règlement graphique sous forme de plan constituant le règlement graphique.
- Un registre d'enquête coté et paraphé.



2. ORGANISATION DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE

2.1 Désignation du commissaire enquêteur

- Suite au courrier de Mr le Président de la CCTHPN reçu le 07/011/2025, Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Bordeaux a, par sa décision n°E25000199/33, désigné Monsieur Philippe Castagné comme commissaire enquêteur

2.2 Arrêté d'ouverture de l'enquête

- Par un arrêté du 6 janvier 32026 n°2026-1, Monsieur le Président de la CCTHPN a prescrit l'ouverture d'une enquête publique pour la révision allégée du PLU de la commune de La Feuillade. Cet arrêté fixe, en concertation avec le commissaire enquêteur, les modalités et les dates de déroulement de l'enquête.

2.3 Visites des lieux et rencontres préparatoires

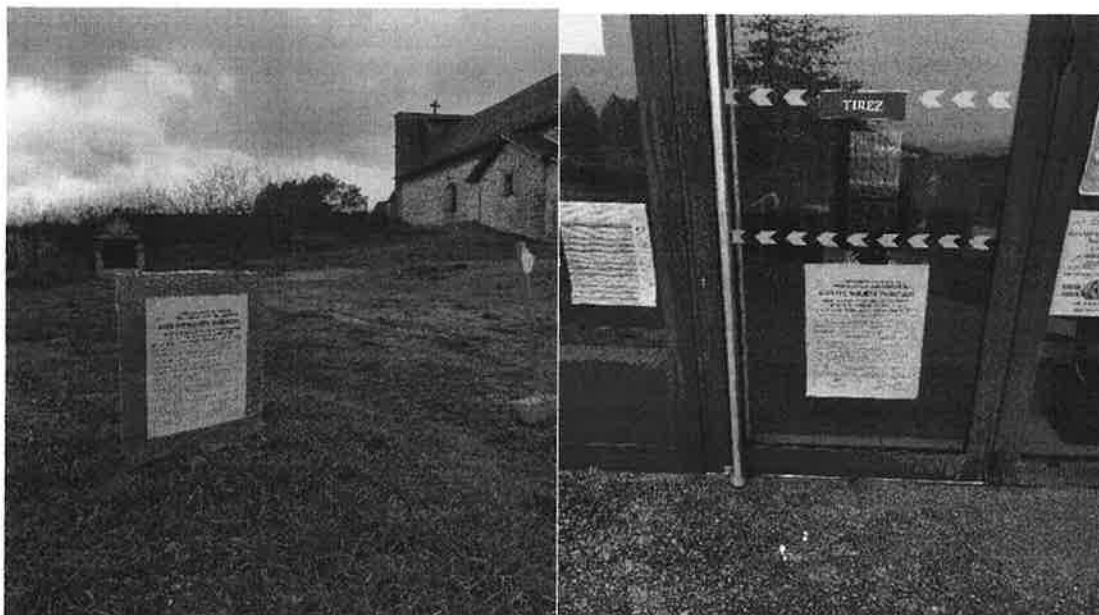
- Je me suis rendu sur les lieux le 16 décembre pour les visualiser. J'ai également rencontré au siège de la CCTHPN Madame Goudour responsable du pôle aménagement de la CCTHPN pour organiser le déroulement de l'enquête.

2.4 Mesures de publicité et d'information du public

- Affichage est effectif et conforme

Sur les lieux

En Mairie



(Constatation du commissaire enquêteur le 26 janvier 2026)

- Presse : Les avis ont été publiés (cf Annexes) :

Dans le journal quotidien Sud-ouest : le 9 et le 27 janvier 2026

Dans le journal hebdomadaire L'Essor Sarladais : le 9 et le 30 janvier 2026

- Publication numérique :

Les documents étaient disponibles sur le site de la CCTHPN à l'adresse <https://ccthpn.fr/> comme constaté par le commissaire enquêteur pendant ses permanences.

3. DÉROULEMENT DE L'ENQUÊTE

3.1 Permanences du commissaire enquêteur

- Nombre : 2 à la mairie de La Feuillade
- Dates : 26 janvier de 8h 30 à 12h
10 février de 16h à 19 h

3.2 Réunions publiques éventuelles

Il n'a pas eu de réunion publique

3.3 Modalités de recueil des observations

- Registre papier
2 registres papiers étaient disponibles au public pendant les horaires d'ouverture :
Dans les bureaux de la Communauté de Communes
Dans les bureaux de la mairie de La Feuillade
- Il n'était pas prévu de registre dématérialisé
- Il était possible d'adresser des courriers au commissaire enquêteur à la mairie de La Feuillade
- Il était possible d'adresser des courriels au commissaire enquêteurs à l'adresse :
urbanisme@ccthpn.fr

3.4 Comptabilisation des contributions du public

- Nombre d'observations : 1 observation verbale a été faite au commissaire enquêteur
- Nombre de contributeurs : 1 contributeur s'est adressé verbalement au commissaire enquêteur

3.5 Clôture de l'enquête

L'enquête a été clôturée par le commissaire enquêteur le 10 février à 19 h par le commissaire enquêteur qui a clos les registres d'enquête papier.

J'ai remis en main propre au service urbanisme de la CCTHPN, le 13 février, le compte rendu des observations (en Annexe).

Il m'a été fait réponse de façon satisfaisante le 19 février, la CCTHPN prenant en compte ma remarque sur l'accessibilité de l'enquête sur le site internet.

4. SYNTHÈSE DES AVIS INSTITUTIONNELS

4.1 Présentation synthétique des avis reçus

Après consultation des personnes publiques associées et de la CDPENAF ;

- **Direction des Territoires (DDT)** : Le 10/10/2025 le service aménagement et développement durable a donné une suite favorable sans réserve ni observation à la demande de dérogation à la règle d'urbanisation limitée (art L.142-4 du code de l'urbanisme)

-**Commission départementale de préservation des espaces naturels agricole et forestiers** : Le 10/09/2025 la CDPENAF, a donné une suite favorable sans réserve ni observation à la demande de dérogation à la règle d'urbanisation limitée (art L.142-4 du code de l'urbanisme)

- **Direction des Territoires (DDT)** : Le 09/10/2025 le service aménagement et développement durable a donné un avis favorable sans réserve ni observation à la demande d'évolution du PLU.

-**Chambre d'agriculture de la Dordogne** : Le 20/10/2025 la Chambre d'Agriculture de la Dordogne a donné un avis favorable sans réserve ni observation à la demande d'évolution du PLU.

-**Institut National de l'Origine et de la qualité (INAO)** : Le 15/10/2025 l'INAO a donné un avis favorable sans réserve ni observation à la demande d'évolution du PLU.

- **Communauté de communes de la Vallée de l'Homme** : Le 09/10/2025 la Communauté de communes de la Vallée de l'Homme a donné un avis favorable sans réserve ni observation à la demande d'évolution du PLU.

Il est à noter que **la commune de La Feuillade** n'a pas été consultée, la compétence urbanisme ayant été transférée à la CCTHPN.

4.2 Points de convergence et de divergence

Il n'y a pas de réserve ou d'observation formulées par les PPA

5. ANALYSE DES OBSERVATIONS DU PUBLIC

Relation comptable des observations du public :

Lieu	Date	Visite	Contributions	Documents	Courriers	Courriels
Pendant les permanences du Commissaire enquêteur						
Commune	26/01	0	0	0	0	0
Commune	10/02	1	0	0	0	0
Hors permanences du commissaire enquêteur						
Commune		0	0	0	0	0
Siège CC		0	0	0	0	0
Total		1	0	0	0	0

5.1 Classement des observations par thématique

Une remarque sur la difficulté à trouver les pièces de l'enquête sur le site de la CCTHPN.

5.2 Analyse des préoccupations majeures

Néant

5.3 Identification des enjeux structurants pour l'avis final

Le projet objet de l'enquête présente un intérêt car il permet d'aménager les abords de l'église de La Feuillade et apporte un plus en matière paysagère et de sécurité pour la circulation routière.

Note : Une personne s'est présentée, habitante de la Feuillade qui n'a pas souhaité donner son identité. Elle venait vérifier que cette enquête n'était pas en relation avec une enquête publique concomitante pour une demande d'autorisation d'une installation classée sur une commune voisine

Elle m'a questionné sur la nature de la présente enquête et m'a verbalement confirmé son acceptation pleine et entière du projet.

Elle m'a indiqué d'autre part qu'elle n'avait pas trouvé le dossier sur le site internet de la CCTHPN.

